

Le FSE en bref

Le FSE, Fonds Social Européen, est un fonds de l'Union Européenne qui permet de financer des actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale.

En Guyane, on retrouve le FSE dans deux programmes opérationnels (PO) pour la période 2014-2020 :

► Le PO FSE Guyane Etat, pour lequel le Préfet est autorité de gestion et dont la mise en oeuvre est assurée par la DIECCTE.*

► Le PO FEDER FSE, géré par la CTG

*Une partie de l'Axe 4 (22,53 millions d'euros) du PO FSE Guyane Etat est mis en oeuvre par la CTG par une convention de subvention globale signée avec l'autorité de gestion

Ma démarche FSE

Des appels à projet sont régulièrement lancés au cours de la période de programmation. La demande de concours doit obligatoirement être déposée sur l'outil de pilotage « Ma démarche FSE ».

@ <https://ma-demarche-fse.fr>

Attention, un projet ne peut être déposé sous MDFSE qu'en réponse à un appel à projet. Vous pouvez tout de même créer un profil utilisateur dès à présent afin d'être prêt pour le prochain appel à projet.

Où trouver plus d'informations ?

Vous pouvez télécharger le PO FSE Guyane Etat et le guide du porteur de projet à l'adresse suivante :

@ <http://guyane.dieccte.gouv.fr/PO-FSE-2014-2020>

L'Europe en France :

@ www.europe-en-france.gouv.fr

Facebook :

f [FSEnGuyane](https://www.facebook.com/FSEnGuyane)

Les porteurs de projet du FSE

En fonction des thématiques abordées par les appels à projet, les structures pouvant répondre au FSE Guyane Etat 2014-2020 sont les partenaires du service public de l'emploi ainsi que les autres acteurs de droit public ou privés oeuvrant dans les champs d'intervention du programme (entreprises, OPCA, associations, collectivités...).

Pour être éligible au FSE, tout porteur de projet devra justifier de sa capacité administrative et financière auprès du service instructeur.

Pour vous aider

Le service FSE vous reçoit à la DIECCTE tous les jeudis de 10H00 à 12H00

Contact : 973.fse@dieccte.gouv.fr

DIECCTE Guyane

📍 PÔLE 3 E _ SERVICE FSE
859, rocade de Zéphir
CS 46009
97 306 CAYENNE Cedex



Le programme opérationnel FSE Guyane Etat 2014-2020

Le FSE Guyane Etat en chiffres

83.9 M€ de montant total
11 actions réparties sur
5 axes prioritaires répondant à
4 objectifs thématiques
Un taux de cofinancement moyen de 73.80%



AXE 1 : AGIR POUR L'EMPLOI DES JEUNES ET FACILITER LEUR INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Publics cibles :

- ▶ 16 à 25 ans nécessitant un accompagnement social et professionnel
- ▶ 18 à 25 ans désocialisés, en situation de marginalisation sociale et/ou en très grande difficulté d'insertion professionnelle
- ▶ Jeunes femmes confrontées à des discriminations sociales et/ou professionnelles
- ▶ Jeunes en recherche d'emploi

Actions types :

- ▶ Accompagnement renforcé vers l'emploi et la formation
- ▶ Accompagnement facilitant l'accès à la qualification
- ▶ Mobilité ultramarine

AXE 2 : AGIR POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES MENACÉS PAR UNE SORTIE PRÉCOCE DU SYSTÈME SCOLAIRE

Publics cibles :

- ▶ Jeunes de moins de 25 ans en situation de décrochage scolaire.
- ▶ Public des quartiers prioritaires

Actions types :

- ▶ Actions visant à la prévention du décrochage scolaire
- ▶ Actions visant au soutien des jeunes en décrochage scolaire

AXE 3 : AGIR EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET RENFORCER L'EMPLOYABILITÉ DES ACTIFS PAR LEUR MONTÉE EN COMPÉTENCE

Publics cibles :

- ▶ Actifs ou demandeurs d'emploi, y compris ceux de longue durée
- ▶ Actifs en activité réduite subie, bas niveaux de qualification, femmes, parents isolés, migrants, personnes handicapées, population des communes isolées ou enclavées...
- ▶ Employeurs (entreprises ou associations)

Actions types :

- ▶ Diagnostic personnalisé
- ▶ Appui à la construction d'un projet professionnel
- ▶ Mobilisation des dispositifs d'aide à la gestion prévisionnelle de l'emploi

AXE 4 : AGIR CONTRE LES PHÉNOMÈNES DE PAUVRETÉ PAR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI POUR FAVORISER LEUR INCLUSION SOCIALE

Publics cibles :

- ▶ Demandeurs d'emploi de longue durée et personnes qui compte tenu de leurs difficultés sociales et professionnelles font partie des personnes durablement les plus éloignées du marché du travail

Actions types :

- ▶ Actions facilitant la mise en place d'un accompagnement global des personnes les plus en difficulté : versant professionnel (problématique d'employabilité) et versant social (freins sociaux liés à des problématiques de mobilité, logement, santé...)
- ▶ Actions soutenant, entre autres, l'insertion par l'activité économique et l'acquisition de savoirs de base
- ▶ Actions d'économie sociale et solidaire

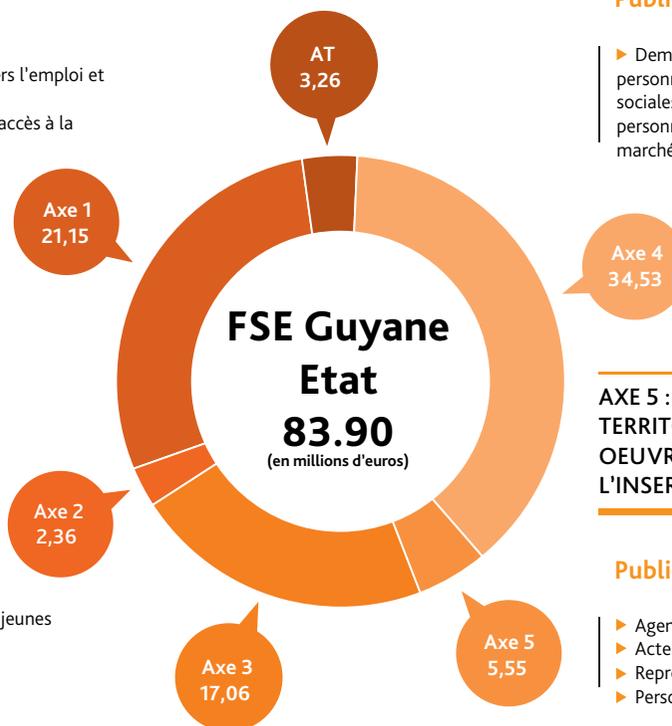
AXE 5 : CONDUIRE UNE POLITIQUE CONCERTÉE, À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET PROFESSIONNALISER LES ACTEURS, POUR UNE MISE EN OEUVRE EFFICACE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'INSERTION, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

Publics cibles :

- ▶ Agent contribuant au service public
- ▶ Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- ▶ Représentants du personnel en entreprise
- ▶ Personnel des partenaires sociaux

Actions types :

- ▶ Actions favorisant le renforcement des liens et la coordination entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation
- ▶ Professionnalisation de ces acteurs, des partenaires sociaux et des instances représentatives du personnel



Les obligations des porteurs de projet

▶ Indicateurs :

Les indicateurs doivent permettre de fournir des éléments objectifs et quantifiables pour évaluer efficacement le résultat des actions. Ils sont obligatoires et doivent être renseignés très précisément. Pensez à vous organiser, dès le début de l'opération, afin de répondre à cette obligation. Le service FSE de la DIECCTE est là pour vous aider dans cette démarche.

▶ Communication :

Être bénéficiaire d'une aide FSE, c'est aussi être ambassadeur de l'Europe. Tout porteur de projet FSE s'engage à informer de la participation européenne à son projet.